BACHELOR DE LA VOIX

Comédie Musicale

REGLEMENT D'INSCRIPTION

Contrat de Formation pour l'Année 2026

BACHELOR DE LA VOIX

Comédie Musicale

Entre l'association « Compagnie Murielle M», représentée par Monsieur Eric SAULLE, en qualité de Président, ci-après désignée "l'École", d'une part,

Et l'Élève :
Nom et Prénom : _____
Adresse : _____
_____
Né(e) le : _____
Téléphone : _____
Mail : _____@_____

Cocontractant, ci-après désigné "le stagiaire", d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du Contrat

Le stagiaire s'engage à suivre la formation « Bachelor de la voix - Comédie Musicale » proposée par l'École pour l'année 2026, dans le cadre des programmes et des activités établis et préalablement transmis.

La Compagnie Murielle M s'engage à fournir à l'étudiant une formation professionnelle pluridisciplinaire, intitulée « Bachelor de la voix » Section Comédie Musicale. Cette formation se déroulera de janvier 2026 à décembre 2026, selon les termes et conditions décrits ci-dessous.

Article 2 : Admission

L'école est ouverte aux élèves âgés de 18 à 99 ans, sans prérequis de niveau.
L'admission se fait via un entretien préalable. Venez nous montrer votre talent et votre motivation !

COMPAGNIE MURIELLE M

BACHELOR DE LA VOIX

Comédie Musicale

Article 3 : Contenu de la Formation

La formation dispensée par l'École comprend un ensemble de cours variés, incluant des cours de théâtre, de chant et de danse, ainsi que des ateliers de mise en scène, d'improvisation et de technique vocale. Ces cours seront dispensés par des professionnels expérimentés, reconnus dans leur domaine, permettant ainsi aux élèves de bénéficier d'un enseignement de qualité et d'acquérir les compétences nécessaires pour évoluer dans le milieu artistique.

En plus des cours théoriques et pratiques, les élèves auront l'opportunité de participer à des répétitions, des auditions et des spectacles tout au long de l'année, offrant ainsi une expérience immersive et enrichissante.

La formation comprend notamment :

- Des cours pratiques et théoriques dispensés quatre jours par mois.
- Des ateliers, des séminaires créatifs, un showcase et diverses expériences en résidence thématique (scène, studio, etc.).

Article 4 : Règlement Général

Le respect mutuel et la bienveillance sont les valeurs fondamentales de l'école.

Cultivons ensemble un environnement positif et propice à l'apprentissage !

Tout comportement contraire à ces valeurs pourra faire l'objet d'une sanction pouvant amener à l'exclusion sans recours possible.
Le stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur de l'École, qui lui sera remis lors de sa première visite. Ce règlement vise à garantir un environnement de travail harmonieux, basé sur le respect, la discipline et la coopération entre les élèves et les membres de l'équipe pédagogique.
La Compagnie Murielle M se réserve le droit de résilier le présent contrat en cas de non adéquation du stagiaire avec la pédagogie enseignée ou pour cause de non-respect du règlement intérieur.
Dans ce cas, tout mois entamé est dû par l'élève durant toute la période du présent contrat.

COMPAGNIE MURIELLE M

BACHELOR DE LA VOIX

Comédie Musicale

Article 5 : Modalités de Paiement et détails

Le montant total de la formation s'élève à 5.000,00 euros pour l'année 2026. Ce montant peut être réglé, selon les modalités suivantes :

Produits	Prix de base	Paiement en 1 fois*	Paiement en 2 fois	Paiement mensuel
Bachelor de la Voix	5000€	4850€	2500€	520€
Prix à l'année	N.A.	4850€	5000€	5200€

Ces prix ne comprennent pas les frais d'inscription, administratif et d'assurance.
**Prix promotionnel si inscription avant le 30 novembre 2025.*

Tout paiement doit être effectué par virement bancaire ou via le mandat SEPA (domiciliation). La somme est due dans sa totalité. Aucun remboursement ne sera octroyé si abandon de l'élève en cours de l'année. Dans ce cas, le solde des frais de l'année en cours est dû.

A compter de la date de signature du présent contrat, l'étudiant a un délai de 14 jours pour se rétracter. Le cas échéant, il en informe l'association La Compagnie Murielle M par mail et par lettre recommandée avec accusé de réception

Article 6 : Engagements pour l'Année

Le stagiaire s'engage à assister régulièrement aux cours et aux activités proposées par l'École, à participer activement et avec enthousiasme, et à respecter les consignes et les horaires établis. Par ailleurs, le stagiaire s'engage à faire preuve d'engagement et de motivation dans son travail personnel, afin de progresser et de tirer le meilleur parti de sa formation.
La présence à tous les cours est obligatoire. L'implication personnelle de l'élève est essentielle pour une réussite !
En cas d'absence, l'élève doit prévenir le secrétariat au plus tard 24 heures à l'avance.

COMPAGNIE MURIELLE M

Article 7 : Engagements de l'établissement

La Compagnie Murielle M s'engage à :

• Fournir une formation de qualité, dispensée par des professionnels de l'industrie musicale, et des intervenants expérimentés.

• Mettre à disposition les ressources nécessaires à l'apprentissage et au développement des compétences de l'étudiant.

• Assurer un suivi personnalisé de l'étudiant tout au long de la formation.

Article 8 : Durée du Contrat et interruption de formation

Ce contrat de formation prend effet à compter de sa signature et expire à la fin de l'année 2026, sauf résiliation anticipée dans les conditions prévues au règlement intérieur de l'École.

Soyez prêt à vivre une année intense et enrichissante !

Force majeure

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Le stagiaire empêché, ou son répondant financier, a la charge de la preuve de la force majeure. Il doit alors justifier l'incapacité à suivre la formation par lettre recommandée avec avis de réception, dans les meilleurs délais. Lorsque la force majeure est retenue, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de la valeur prévue au contrat.

Le cas échéant, le remboursement aura lieu dans les meilleurs délais.

Aucune raison ne pourra faire l'objet d'un remboursement des frais de scolarité et le solde ouvert reste dû.

Article 9 : Horaires des cours et organisation de la formation

En début d'année, un planning annuel est remis à chaque stagiaire. Ce planning détaillera les jours de cours correspondant à ses choix de matières ainsi que les informations relatives aux horaires et aux périodes de congés scolaires.

Le planning détaillé de la formation des coachs pourra être modifié unilatéralement par l'équipe de la Compagnie Murielle M. Cet emploi du temps est susceptible de subir des aménagements.

Le stagiaire a été informé de l'organisation générale des cours et du projet pédagogique de l'association avant son inscription.

BACHELOR DE LA VOIX

Comédie Musicale

Article 10 : Propriété intellectuelle

• Tout le contenu pédagogique, matériel de cours, supports audiovisuels et documents fournis par la Compagnie Murielle M sont protégés par des droits de propriété intellectuelle.
• Le stagiaire s'engage à ne pas reproduire, distribuer, transmettre, afficher, vendre, publier, diffuser ou exploiter de toute autre manière le contenu pédagogique fourni sans l'autorisation écrite préalable de la Compagnie Murielle M.
• Toute création artistique ou production réalisée par le stagiaire dans le cadre de la formation demeure la propriété du stagiaire, mais la Compagnie Murielle M se réserve le droit de l'utiliser à des fins promotionnelles, avec l'accord préalable du stagiaire.

COMPAGNIE MURIELLE M

BACHELOR DE LA VOIX

Comédie Musicale

Envie de vibrer sur scène, de donner vie à l'artiste que vous êtes et de partager votre passion avec nous ?

INSCRIPTION ANNÉE 2026

CHOIX PAIEMENT*

Montant unique de 4850,00€ versé avant le 30 novembre 2025.
Paiement en 2x (2500,00€) sans frais (premier versement avant le 30 novembre 2025).
Paiement mensuel via SEPA (domiciliation de 520,00€).

Sur le compte de :

**Ces prix ne comprennent pas les frais d'inscription, administratif et d'assurance qui s'élèvent à 35€ TTC.*

Fait à _____, le ____ / ____ / _____
Nbre Annexe(s) : ___

Signature de l'École : _____

Nom et Prénom : _____
Signature de l'Élève : _____
Apposez la mention « Lu et approuvé »

En signant ce contrat, le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance et accepté l'ensemble des termes et des conditions qui y sont énoncés, et s'engage à les respecter tout au long de l'année scolaire.
Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera soumis aux tribunaux compétents.

Bienvenue dans la grande aventure du Bachelor de la Comédie Musicale !

CONTACT

14 place 19 Mars 1962
26300 Chatuzange le Goubet

bachelordelavoix@compagniemuriellem.com
09 61 41 78 84

COMPAGNIE MURIELLE M

COMPAGNIE MURIELLE M